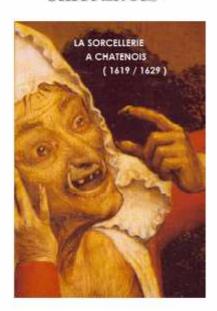
# LES SORCIERES DE CHATENOIS



PATRIMOINE ET HISTOIRE Luc ADONETH Jean-Philippe DUSSOURD 3ème livret du Groupe Patrimoine et Histoire de Châtenois paru lors de la soirée consacrée à la sorcellerie à Châtenois en 2002.

Ce livret retrace l'histoire des 7 personnes condamnées pour sorcellerie à Châtenois entre 1619 et 1629.

Le premier procès eut lieu en 1619, contre Georg Gröber, c'est l'un des plus sinistres.

En 1622 ce sont deux femmes qui sont condamnées, ainsi qu'en 1623. Le dernier procès en sorcellerie eut lieu en 1629 à nouveau contre deux femmes.

Tous ces procès sont inédits, et les procès de 1619 et 1629 sont complets avec l'ensemble des éléments à charge contre les « sorcières ». Ils ont été transcrits intégralement des documents d'époque, qui se trouvent aux archives départementales et municipales de Strasbourg.

Ce livret fait 49 pages, est illustré de 15 photos en couleur et complété comme toujours d'un index. Pour l'acquérir contacter :

M. Luc ADONETH ou M. Jean Philippe DUSSOURD.

Prix franco: 7 Euros.

(Cii dessous les premières pages du livret)

### LES SORCIERES de CHATENOIS.

L'objectif de cette soirée est de vous parler d'un sujet qui a beaucoup fait travailler les imaginations : les sorcières.

Très vite, dès le début de nos recherches dans les archives anciennes de Châtenois, nous nous sommes rendus compte que le village avait lui aussi connu ses problèmes. Depuis 1995, nous avons accumulé toutes les informations sur ce sujet et à l'heure actuelle, en ce qui concerne Châtenois, nous devons savoir environ 90% de ce qui s'est passé il y a environ 380 ans.

Le sujet excite l'imagination, mais ce soir, nous essayerons de ne pas oublier qu'il s'agit de vies humaines, de destinées individuelles qui ont été brisées, profondément meurtries par l'accusation de sorcellerie qui s'abattaient sur elles.

Alors, laissons nous emmener dans ce voyage dans le temps, en essayant de nous remettre dans l'univers mental de nos ancêtres, univers qui a permis tous les débordements que nous allons vous faire revivre.

## Mais, qu'est-ce qu'une sorcière ?

Au vu des nombreux actes et en particulier du recueil des interrogatoires des personnes accusées de sorcellerie à Sélestat, nous pouvons essayer de nous faire une opinion de ce que nos ancêtres qualifiaient de sorcière .



Au départ, il semblerait qu'il s'agisse d'accuser de sorcellerie des personnes peu recommandables, cherchant à faire du mal à autrui. On le verra dans le cas du procès de Georges GROEBER de Châtenois. C'était alors le moyen de se débarrasser d'individus asociaux.

Mais très vite cette définition relativement morale de la sorcellerie va exploser et un vent de folie va se lever, ne mettant plus personne à l'abri de cette accusation.

Afin de mieux comprendre ce qui va suivre, il faut savoir qu'aux XVI<sup>0</sup> et XVII<sup>0</sup> siècles toute l'Europe a

cru à l'existence de la sorcellerie démoniaque, et à la réalité du sabbat. En ces temps difficiles, la peur était omniprésente .

Peur de la maladie, peur de la famine, peur de la guerre... Le destin individuel pesait bien peu face aux aléas de la vie. Ceci explique peut-être une propension à se réfugier dans le surnaturel et à chercher des explications à ce qui menaçait la survie quotidienne. Puisque rien n'arrivait sans cause, tout ce qui semblait incompréhensible trouvait une explication dans quelque processus magique. Le moindre comportement bizarre, un visage repoussant, des paroles menaçantes portées contre autrui et suivies par hasard d'un accident fâcheux était aussitôt associés à un maléfice. Sans parler de la rumeur publique, rumeur qui était d'autant plus difficiles à faire taire, lorsqu'il s'agissait de magie ou de sorcellerie. Une fois la dénonciation reçue, une impitoyable machine judiciaire se mettait en route, et sans attendre, la pauvre victime se trouvait devant le tribunal des maléfices (Malefizgericht). Puis une espèce d'enquête sommaire, allait appeler tous ceux qui désiraient témoigner à déposer devant le tribunal pour rapporter des faits à charge ou à décharge. C'est ainsi que les accusations les plus invraisemblables et les plus farfelues furent portées sans même que leurs auteurs ne soient obligés de fournir la moindre preuve de ce qu'ils avançaient. Les rancunes, les haines secrètes, la jalousie et les bavardages avaient beau jeu .Car il revenait à l'accusé de démontrer qu'il n'était pas coupable. Il se retrouvait face à des juges qui eux, étaient déjà convaincus de sa culpabilité et qui n'avaient plus qu'une idée: obtenir des aveux complets. Et pour cela, on allait utiliser le moyen le plus radical pour y parvenir: la torture. En outre ils disposaient d'un manuel de travail terrible, qui se dénommait le Marteau des sorcières (Malleus maleficarum). Ce manuel, publié à Strasbourg en 1486 et destiné aux inquisiteurs, était consacré à la poursuite du délit de sorcellerie, et à ce titre fut le manuel de base de la chasse aux sorcières.

En quelques mots, un procès pour sorcellerie une fois commencé, se terminait presque toujours par le bûcher.

Ainsi, la ville de Sélestat paya-t-elle un lourd tribut et vit brûler 91 personnes pour sorcellerie entre 1630 et 1642. Le détail des accusations portées nous est connu grâce à la transcription des interrogatoires réalisée par M. Th NIEDHAMMER.

Châtenois n'échappa pas à ce vent de folie qui allait mener au bûcher femmes et hommes.

Nous allons vous présenter les diverses affaires de sorcellerie connues à Châtenois et à

travers elles vous comprendrez peut-être les mécanismes mentaux qui ont permis d'arriver à cette tragédie.

En 1619, Châtenois connut un procès pour sorcellerie contre un dénommé Georg GRÖBER, en 1622 sont exécutées Marguerite veuve de Hans MUESLIN et Agathe veuve de Lienhardt STOESSEL En 1623 furent brûlées la veuve de Beat WOLFF et Catherine MUTSCH .Un dernier procès eut lieu en 1629 contre 2 femmes Hélène SCHILLING et Catharina STEHLIN. D'autres femmes de Châtenois ont été aussi accusées de sorcellerie comme nous allons le voir, mais ont réussi à sauver leur vie. Cela nous fait donc 7 exécutions à Châtenois chiffre auquel on peut rajouter la fille de l'aubergiste de l'Aigle exécutée à Sélestat en 1626, Barbara native de Châtenois exécutée à Sélestat en 1630.

## I LE PROCES DE GEORG GRÖBER EN 1619

Le premier procès de sorcellerie que nous allons faire revivre est très lugubre. L'origine de ce procès n'est autre qu'une triste affaire d'inceste entre un grand-père et sa petite fille. C'est suite à la dénonciation de trois femmes, témoins de la tentative d'inceste, que Georg GRÖBER fut arrêté.

#### 1. Composition du procès.

Le procès de 1619 contre Georg GRÖBER, comprend 42 pages manuscrites. Il est divisé en trois parties, la première comprend les interrogatoires ...